



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Un-droit-civique-enfin-reconnu>

Un droit civique enfin reconnu

?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2004 - N° 1040 - février 2004 -

Date de mise en ligne : vendredi 10 novembre 2006

Date de parution : février 2004

Description :

Christine Boutin aussi...

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Peut-on espérer cette même évolution dans d'autres partis politiques ? La proposition qu'a faite au gouvernement Mme BOUTIN, députée des Yvelines, à savoir la mise en place « d'un revenu égal pour tous, versé inconditionnellement à tous les citoyens, de la naissance à la mort, cumulable avec tous les revenus d'activités et inaliénable... » mérite selon M.Touileb d'être annoncée haut et fort.

De la présentation par Le Monde du rapport sur la mission confiée à Christine Boutin « d'étudier les causes de la fragilité du lien social dans notre pays », il ressort que la députée des Yvelines y fait allusion aux crises que traverse la société française et souhaite « passer d'une société de l'individu à une société de la personne » car pour elle la première urgence consiste à « revaloriser les métiers de la relation ». Il faut dit-elle que les budgets de l'action sociale soient « sanctuarisés, comme l'a voulu le chef de l'État pour ceux de la défense ». Elle voit enfin dans la décentralisation la possibilité de « redéfinir le rôle de la puissance publique dans le domaine de la lutte contre l'isolement et contre les exclusions ». Son rapport dresse donc un bilan très critique de l'organisation actuelle de l'accompagnement social, et nous ne pouvons qu'être d'accord.

Mais nous n'avons guère d'illusions sur "le dividende universel" qu'elle propose, à savoir une allocation mensuelle de 330 euros versée à tous, de la naissance à la mort, et qui se substituerait aux aides sociales telles que le RMI et les allocations familiales. Il n'y a là rien de nouveau puisque c'est la proposition de l'association BIEN dont nous avons déjà beaucoup parlé, elle a été soutenue en France depuis 1986 par Yoland Bresson, qui n'hésite pas, pour la présenter, à reprendre des arguments de J.Duboin à propos de la part d'un héritage commun à laquelle tout citoyen a droit du berceau au tombeau.

Mais le revenu qui est préconisé, en général, sous les termes de dividende universel, de revenu garanti ou d'allocation universelle [\[1\]](#) est une caricature d'un véritable partage de cet héritage, puisqu'il ne s'agit que d'une aumône, bien insuffisante pour vivre. Elle se décrit en deux mots : « Mange et tais-toi ! » car elle a surtout pour objectif de donner bonne conscience en faisant semblant de lutter contre la pauvreté. En effet, d'une part elle permet de dire : nous nous cotisons pour aider les pauvres, ils n'ont donc plus à se plaindre et rien à réclamer ; et d'autre part, les entreprises peuvent oser proposer des salaires dérisoires, bien au-dessous du smic, sans scrupule puisque la collectivité est là pour compenser...

Cette allocation est donc loin des propositions distributistes et d'André Gorz, et beaucoup plus proche de celles, par exemple du monétariste Milton Friedman d'un impôt négatif, reprise par le gouvernement Jospin sous le nom de "prime pour l'emploi".

Enfin, même sous cette forme d'aumône, il y a peu de chance que le gouvernement adopte le "dividende universel" redécouvert par Christine Boutin, comme le prouve l'accueil que lui a fait J-P Raffarin, même s'il a dit qu'il mesurait « la dimension généreuse de cette idée », il a vite repris son refrain de "remettre la France au travail" comme si travailler était le but, et toujours sans dire pour faire quoi, ni comment, ni pour qui.

[1] Relire à ce propos "Pour ou contre le revenu garanti" dans GR N°1019, p.12, mars 2002.